

SM SPANC DU CLUNISOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 MARS 2010
18h30 – SALLE DES GRIOTTONS (CLUNY)

Monsieur MAYA accueille les participants et les remercie d'être présents. Il précise que l'objet principal de cette réunion concerne le compte administratif 2009 et le budget prévisionnel 2010.

1): adoption du procès verbal de la séance du 24 février 2010:

Michel MAYA demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil syndical du 24 février 2010 envoyé avec les convocations de la réunion de ce jour.

Bertrand DEVILLARD signale une erreur page 1, il faut remplacer SIRTOM par SPANC.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 24 février 2010.

2): redevances 2010 du SPANC / modification du règlement de service :

Michel MAYA explique que comme décidé en 2009 et confirmé lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé au Conseil syndical de réévaluer pour l'année 2010 les montants des redevances de 3.5%.

Les montants des redevances 2010 seraient donc :

- pour l'étude et le contrôle des nouvelles installations, à 186 € T.T.C. : cette redevance peut se décomposer en 2 phases :

- paiement de la somme de 92 € T.T.C. pour l'étude du dossier technique,
- paiement du solde de 94 € T.T.C. pour le contrôle de la bonne réalisation des travaux.

- pour la visite des installations existantes, à 94 € T.T.C.

Le règlement de service devra être modifié pour mettre à jour les nouveaux montants des redevances 2010.

Ces tarifs seront appliqués à compter du 01/04/2010.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette modification de tarif.

3): présentation du compte administratif 2009 et compte de gestion du receveur 2009

Michel MAYA donne la parole à Bertrand DEVILLARD pour présenter le compte administratif 2009. Il se résume comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES 2009	69 538.15
RECETTES 2009	91 927.44
RESULTAT 2009	22 389.29

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2009	3 832.46
RECETTES 2009	3 254.93
RESULTAT 2009	- 577.53

Le résultat net de l'exercice est donc de + 21 811.76 €.

Michel MAYA laisse la place à Monsieur Gilbert BERTRAND en qualité de Vice – président afin de procéder au vote du compte administratif.

Personne n'ayant de questions et remarques, le compte administratif 2009 est adopté à l'unanimité par le Conseil syndical.

Michel MAYA est rappelé dans la salle.

Monsieur BERTRAND lui annonce que le compte administratif 2009 a été adopté à l'unanimité. Monsieur MAYA remercie le conseil et ajoute que le compte de gestion étant identique et conforme au compte administratif, il propose donc le vote de ce dernier. Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009.

Monsieur MAYA propose ensuite au Comité syndical d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement antérieur reporté). Pour rappel, les reports déficitaires de 2008 sont de 10 682.58 €, le report excédentaire pour 2010 est donc de 11 706.71 €.

- pour l'investissement les reports excédentaires de 2008 sont de 18 966.29 €. Le report excédentaire pour 2010 est donc de 18 388.76 €.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité l'affectation de résultat présenté comme ci dessus.

4): budget primitif 2010.

Michel MAYA explique que le Conseil syndical doit se prononcer sur le projet du budget primitif 2010 se résumant comme suit:

SECTION FONCTIONNEMENT	
PREVISIONS DEPENSES 2010	118 368.71 €
PREVISIONS RECETTES 2010	118 368.71 €

SECTION INVESTISSEMENT	
PREVISIONS DEPENSES 2010	49 137.47 €
PREVISIONS RECETTES 2010	49 137.47 €

Michel MAYA rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, une participation des communes a été décidée pour le BP 2010 afin de pourvoir à l'achat du matériel pour le 2^{ème} technicien.

Cette participation globale est de l'ordre de 15 000 € et la clef de répartition proposée est le nombre d'installation d'assainissements non collectifs par commune indiqués dans les études de zonages d'assainissement ; ce qui revient à un coût par installation d'environ 3.05 €. Le tableau de répartition est le suivant :

COMMUNES	NBRE ANC.	%	PART. en €	COMMUNES	NBRE ANC	%	PART. en €
Bergesserin	87	1,77%	265,68	Ste Cécile	98	2,00%	299,27
Bourgvilain	111	2,26%	338,97	St Léger sous la Bussière	147	2,99%	448,90
Buffières	64	1,30%	195,44	St Marcelin de Cray	131	2,67%	400,04
Bussièrès	46	0,94%	140,47	St Martin de Salency	93	1,89%	284,00
Château	132	2,69%	403,09	St Point	181	3,68%	552,73
Cherizet	28	0,57%	85,50	St Vincent des Prés	95	1,93%	290,11
Chevagny sur Guye	66	1,34%	201,55	Salornay sur Guye	28	0,57%	85,50
Clermain	105	2,14%	320,64	Serrières	99	2,02%	302,32
Cluny	400	8,14%	1 221,50	Sivignon	147	2,99%	448,90
Cortambert	133	2,71%	406,15	Tramayès	268	5,46%	818,40
Curtil sous Buffières	19	0,39%	58,02	Vitry les Cluny	14	0,29%	42,75
Donzy le National	157	3,20%	479,44	CC Matour et Région	1098	22,35%	3 353,01
Flagy	44	0,90%	134,36	Brandon	91	1,85%	277,89
Germolles sur Grosne	79	1,61%	241,25	La Chapelle du Mont de France	68	1,38%	207,65
Jalogny	62	1,26%	189,33	Montagny/ Grosne	53	1,08%	161,85
La Guiche	134	2,73%	409,20	St Pierre le Vieux	141	2,87%	430,58
La Vineuse	220	4,48%	671,82	Trivy	127	2,59%	387,83
Le Rousset	171	3,48%	522,19	Dompierre les Ormes	181	3,68%	552,73
Massilly	10	0,20%	30,54	Matour	153	3,11%	467,22
Massy	39	0,79%	119,10	Montmelard	160	3,26%	488,60
Mazille	84	1,71%	256,51	Trambly	124	2,52%	378,66
Pressy sous Dondin	96	1,95%	293,16				
St André le Desert	226	4,60%	690,15				
Total : 4912 installations / 15 000,00 €							

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2010 et accepte la participation qui sera demandée aux communes sur ce budget.

5): Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Michel MAYA rappelle que selon la convention d'ouverture de la ligne de trésorerie contractée en janvier 2007 (pour un montant total de 50 000 € disponible), cette ligne est valide un an et peut être, selon l'article 2 de cette convention, reconduite pour la même durée sur demande de la Collectivité.

Les conditions proposées pour 2010 sont : taux ; euribor 3 mois + 0,6650 %, soit au 03 mars 2010 un taux de 1.355%.

Une nouvelle convention doit être signée entre l'organisme financier (Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté) et le SPANC.

Depuis 2007, cette ligne a été utilisée pour une somme totale tirée de 35 000 € et l'objectif de 2010 est de ne pas tirer sur cette ligne, voire de la rembourser si possible.

Le Président demande au Conseil syndical l'autorisation de prolonger d'une année cette ligne de trésorerie et demande également l'autorisation de signer cette nouvelle convention.

Le Conseil syndical à l'unanimité accepte cette proposition.

6) questions diverses :

- Michel MAYA propose aux délégués présents d'informer leurs secrétaires et maires qu'il est possible de proposer une formation pour l'utilisation du logiciel CONVEXE par rapport à la numérisation du cadastre.

Il propose de faire remonter les besoins par le secrétariat du SPANC.

Bertrand DEVILLARD ajoute que les factures GEOSPHERE (numérisation du cadastre) mandatées et validées par la Perception doivent être envoyées au SPANC afin de déclencher la demande de versement de la subvention au Conseil Général.

- A la suite de diverses interrogations des élus du SPANC sur les champs d'intervention des missions de contrôle des techniciens (en particulier la répartition entre installation d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif) Bertrand DEVILLARD propose qu'une note d'information sur ce point soit rédigée. Celle-ci sera présentée lors du prochain Conseil syndical.

Personne n'ayant d'autres remarques, la séance est close à 20 h 00